

*Société canadienne des postes—Loi*

● (1540)

Cette année, à une réunion de comité, lors de l'étude des crédits du ministre des Postes, j'ai posé sans ambages une question au ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet). Je lui ai proposé alors un pari que je réitère maintenant. J'ai dit que j'étais certain qu'au premier avril 1981 il coûterait 20 c. pour affranchir une lettre de première classe. Le ministre des Postes est-il prêt à accepter mon pari maintenant? Il est plongé dans une conversation mais je reviendrai à la charge.

**M. Ouellet:** Pardon.

**M. Darling:** Je continue à prétendre que le ministère des Postes ou la Société de la Couronne si elle est créée à ce moment-là, portera le tarif de courrier de première classe à 20 c. au moins au premier avril prochain. Je parie un dollar au ministre des Postes, s'il veut bien l'accepter, qu'il en sera ainsi.

Une autre question qui a été le sujet de vives préoccupations et qui a été la cause des augmentations de tarif, c'est le déficit qu'a connu le ministère des Postes de 1968 à 1979. Ce déficit est passé de 67 millions par an à 559 millions par an. L'année dernière, je crois qu'il était de l'ordre de 400 et quelques millions, comme l'a dit l'un de mes collègues. L'agitation qui depuis 10 ans s'est fait sentir au ministère des Postes tient notamment à la plus grande fréquence des différends qui opposaient les employés à la direction. Lorsque à la fin des années 60, la direction a décidé d'entreprendre un programme d'automatisation d'un milliard de dollars afin de pouvoir faire face aux augmentations importantes du volume de courrier, cela a déclenché chez les syndicats une véritable fureur. Il y avait eu auparavant très peu de consultations et nous savons tous je crois, qu'en pareil cas, si la direction avait fourni des explications aux employés pour éclaircir la situation, cela aurait facilité beaucoup plus les choses.

Il y a environ deux ou trois ans, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) et moi-même avons visité des bureaux de poste en Europe, notamment en Grande-Bretagne. Nous nous étions entretenus avec les chefs des Postes là-bas et avec les représentants de deux syndicats. On avait alors signalé la vive inquiétude qui régnait à l'époque car on commençait à y automatiser les Postes. Toutefois, les difficultés ont été aplanies et les syndicats ont finalement déclaré: «Très bien, nous l'accepterons.» La même chose s'est produite en Allemagne de l'Ouest où nous avons eu des entretiens avec les dirigeants des Postes. Dans ces deux pays, le service donné à la population est remarquable.

J'avoue qu'il y a une différence entre l'étendue de la Grande-Bretagne et celle du Canada, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une population d'environ 50 millions par rapport à 24 millions. Nous ne pouvons donc pas en réalité faire de même d'un bout à l'autre du Canada. La même situation s'applique à la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest. L'Allemagne est un pays assez vaste comptant une population d'environ 60 millions d'âmes, mais je présume qu'on y trouve encore un service postal de 24 heures qui existait lors de notre visite. Une lettre de première classe est livrée n'importe où en Allemagne dans l'espace de 24 heures. Les autorités postales nous ont ensuite dit qu'elles s'efforçaient d'améliorer le service, ce qui m'a évidemment renversé. Je ne voyais pas comment on pourrait faire mieux que d'assurer la livraison le lendemain. Mais

elles ont soutenu qu'elles s'efforceraient néanmoins d'améliorer le service.

La concurrence que connaît actuellement le ministère des Postes est un autre problème dont héritera la nouvelle société de la Couronne. Elle est certes en partie justifiée parce que le public ne pouvait plus être certain que le courrier serait livré dans un délai raisonnable. C'est ce qui explique qu'il y ait maintenant divers services de courrier privés qui assurent l'expédition du courrier. Les troubles ouvriers, comme les grèves, ont fortement joué en ce sens, mais même malgré l'accalmie que nous connaissons actuellement, alors que tout semble aller assez bien au ministère des Postes, les services de courrier privés continuent de livrer un volume imposant de courrier. Il n'y a pas de doute que le service postal a perdu une partie de sa clientèle.

La nouvelle société devra sans doute faire face à une situation ayant de vastes répercussions, soit la mise en service du courrier électronique. Ce processus d'acheminement supprimera une partie du service postal actuel, notamment de la livraison ordinaire du courrier. Le gouvernement sera sans doute un des principaux utilisateurs de ce système pour l'envoi, entre autres, des chèques de pension de vieillesse et d'allocation familiale. Grâce à ce moyen, il sera possible par exemple de déposer dans le compte de banque d'un prestataire de la pension de vieillesse ou d'une pension du Régime de pensions du Canada le chèque qui lui est dû. La livraison sera chose du passé. Le service postal devra accepter le progrès.

Nous savons tous que deux conventions collectives devront être renégociées et peut-être renouvelées avant la fin de l'année, l'une avec le Syndicat des postiers du Canada et l'autre avec l'Union des facteurs du Canada. Je ne vais certes pas prétendre que M. Jean-Claude Parrot est le dirigeant syndical le plus réservé et le plus extraordinaire qui ait pu succéder à l'Écossais Joe Davidson. Mes ancêtres venaient d'Écosse, mais je me réjouis néanmoins, comme bien d'autres, de son départ. Je ne sais pas si nous sommes allés de mal en pis, mais il demeure néanmoins que ce dirigeant a su négocier durement et que cela a permis d'aboutir à un accord. On le sait, le ministre des Postes d'alors a évité la grève et beaucoup ont trouvé que cela coûtait cher. Espérons qu'à l'expiration de la convention à la fin de l'année, il pourra y avoir entente afin que le service postal ne soit pas interrompu. Le fait que la convention expire seulement à la fin de décembre ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de problèmes. Nous savons que la période de Noël est une période importante pour le service postal de Sa Majesté.

Nous savons aussi que les facteurs négocient leur convention. Il est certain qu'ils ont un très bon syndicat. Les membres du comité ont rencontré les dirigeants syndicaux à quelques reprises et nous les avons trouvés très honnêtes. Si l'on en juge d'après le dernier rapport de M. McGarry et compagnie, le syndicat se montrera très exigeant cette fois. Évidemment cela coûtera cher aux contribuables ou aux usagers des Postes.

Les membres du comité se sont souvent fait poser des questions au sujet du service rural et des petits bureaux de poste. Je crois que l'un de mes collègues a parlé du projet de fermer les succursales des petites villes le samedi matin. Comme je l'ai déjà dit et comme je l'ai signalé au ministre des Postes, la semaine de cinq jours dans les villes semble être la norme, et c'est très bien ainsi, mais le samedi est une journée très active dans les petites villes. Bien des habitants de petites